

N/REF : 26/06/2026 15H40 C:000053 I:02543
V/REF : AC/C49655
V/Email reçu le Vendredi 26/06/2026 à 15H40

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EPUR
IMMEUBLE : EPURE - EPUR
RUE DU BOEL
.
35770 VERN SUR SEICHE

Rennes, le 31 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 17 RUE DU BOEL - MME JOSSELIN 06 50 67 10 71
LOGEMENT N° 121060, PORTE N°B15, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE, FUITE EN GOUTTE A GOUTTE DANS LE HALL D'ENTRÉE

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/06

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DE L'INSTALLATION

CONSTAT : FUITE PROVENANT DES COLONNES

AUTRE CONSTAT : UNE PARTIE DU PLACO EST TOMBÉ DANS LE HALL

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

PRÉCONISATION : PRÉVOIR POSE DE TRAPPE DE VISITE DANS LE LOGEMENT 15

PRÉVOIR REPRISE PLACO DANS LE HALL

--

INTERVENTION DU 08/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DE LA COLONNE EU

CONSTAT: PAS DE FUITE

MISE EN PLACE MANOMETRE POUR TEST RÉSEAU

CONSTAT: BAISSSE IMMÉDIATE DE PRESSION SUR RÉSEAU EAU FROIDE

PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT SUR RÉSEAU EFS ENTRE LA CHAUDIERE ET LA

SALLE DE BAIN

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

--

INTERVENTION DU 29/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU.

PERCEMENT MUR POUR RÉSERVATION.

POSE COLLIERS DE FIXATION.

FAÇONNAGE, POSE ET RACCORDEMENT RÉSEAUX MULTICOUCHE ENTRE LE WC ET LA NOURRICE DU PLACARD DE L'ENTRÉE.

REMISE EN EAU.
CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
CONSTAT : LE WC NE SE REMPLI PAS CAR ROBINET FLOTTEUR HS
CONDAMNATION RÉSEAU EN DALLE
AUTRE CONSTAT : BAIGNOIRE ROUILLÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
PRÉCONISATION : PRÉVOIR REMPLACEMENT ROBINET FLOTTEUR WC. PRÉVOIR
REMPLACEMENT BAIGNOIRE ROUILLÉE ET TABLIER DE BAIGNOIRE

OBSERVATIONS : BONJOUR, SUITE AU PASSAGE DU TECHNICIEN, PRÉVOIR REMPLACEMENT BAIGNOIRE, TABLIER ET PARE BAIGNOIRE. PRÉVOIR REMPLACEMENT ROBINET FLOTTEUR WC. SI VOUS SOUHAITEZ QUE NOUS INTERVENIONS, MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR UNE NOUVELLE DEMANDE SVP.

16/07 : IMPOSSIBLE DE LAISSER UN MESSAGE

0907: SUITE INTERVENTION DU 08/07, PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT SUR RÉSEAU EFS ENTRE LA CHAUDIÈRE ET LA SALLE DE BAIN, DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS, CORDIALEMENT

--

02/07 MSG RÉP

FM D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 01/07/26 A 17H29 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE AU PASSAGE DU TECHNICIEN, PRÉVOIR POSE DE TRAPPE DE VISITE DANS LE LOGEMENT 15 ET PRÉVOIR REPRISE PLACO DANS LE HALL. DANS L'ATTENTE DE VOTRE ACCORD,
SUITE A DONNER : OUI. LE 08/07/2026 A 09:43

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL008-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.<1/2jrPP	1	174,96	174,96
17,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	3	56,60	962,20
4,00	PBL020-Pass.tuyau.en appara.(perc./reb.)	3	61,75	247,00
1,00	PBL035-Répar.Rob.arret réserv.chasse	3	51,46	51,46
TOTAL H.T.				1435,62
T.V.A. a 20,00%				287,12
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1722,74</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.